

---

III. PARTIE.

---

DES JOURNAUX.

---

---

JOURNAL DE PARIS.

---

LE journal de Paris, ainsi que tous les autres journaux, est un instrument ministériel; mais ce qui le met hors de ligne, ce sont une modération et une certaine indépendance d'idées qui inspirent la confiance et l'intérêt. C'est presque la seule feuille périodique qu'on puisse lire sans dégoût. Ses rédacteurs paraissent avoir adopté pour principe de ne point séparer le gouvernement de la constitution, et l'autorité du prince de celle des lois. Voilà ce que les royalistes purs, ou

plutôt les véritables factieux , appellent un *journal d'opposition*.

Ils font beaucoup trop d'honneur au journal de Paris, qui ne s'oppose à rien, et qui ne montre une sorte de courage que dans la défense des principes consacrés par nos lois. On savait cependant quelque gré aux ministres de souffrir cette censure indirecte de leurs actes inconstitutionnels ; cette tolérance était un argument dont leurs défenseurs auraient pu tirer parti dans l'occasion. Mais un événement qui s'est passé au commencement de décembre leur enlève cette ressource ; et il est peut-être pardonnable de penser que le pouvoir ministériel commence à perdre toute espèce de pudeur , et se croit assez fort pour braver l'opinion publique et la justice.

Il paraît qu'un des rédacteurs du journal de Paris avait été trompé sur le véritable sens de la proposition que le maréchal duc de Tarente a faite à la chambre des pairs , concernant les secours à accorder aux émigrés dont les biens ont été vendus , et aux militaires dont les dotations de 500fr. à 2000fr. restent supprimées par l'effet du dernier



traité de paix. L'article inséré dans le journal de Paris portait *que l'armée offrait, par l'organe du duc de Tarente, un fonds de douze millions pour indemniser les émigrés qui ne pouvaient espérer la remise de leurs propriétés aliénées.* Cette erreur était grave, sans doute ; et il s'agissait de la réparer. La chambre des pairs avait droit d'exiger cette réparation.

Le moyen le plus naturel de détruire l'impression d'une fausse nouvelle et de la faire rétracter par le journal même qui l'a répandue ! Comme il y a un nombre considérable de personnes qui ne lisent que la feuille à laquelle elles sont abonnées, leur opinion ne peut être rectifiée d'une manière plus efficace. Ce moyen ne s'est pas présenté à l'imagination de ceux qui ont la direction arbitraire des journaux. Ils ont suspendu le journal de Paris.

On pouvait leur représenter que le rédacteur n'avait eu aucune mauvaise intention ; qu'une erreur n'est pas un crime, surtout lorsqu'il est si facile de la détruire ; que cette mesure rigoureuse frappait sur les

propriétaires du journal et sur les abonnés qui étaient innocens de l'erreur commise ; enfin, qu'il n'y avait aucune proportion de la peine au délit. Nous ignorons si ces représentations ont été faites ; mais ce que nous pouvons affirmer, c'est que les hommes sages, quelles que fussent d'ailleurs leurs opinions, ont vu, dans la suspension prononcée, non un acte de justice, mais un acte de vengeance. Ils ont pensé qu'on punissait le journal et non le rédacteur.

On a dit : La Quotidienne, dont la haine pour les principes constitutionnels est bien connue, a publié des articles incendiaires qui méritaient une sévère punition ; cependant elle a été épargnée. Elle continue à souffler tranquillement le feu de la discorde et à répandre le poison de la calomnie, sans craindre ni les reproches ni la suspension. Le journal des Débats a manqué grièvement à la chambre des députés, et a insulté un de ses membres les plus respectables ; le rédacteur, coupable de cette indécente agression, n'a éprouvé d'autre désagrément que celui d'être porté à une place qui lui assure six



mille francs de revenu , correction vraiment paternelle , à moins qu'on ne regarde comme un châtiment d'être attaché à la Quotidienne. D'où vient donc cette rigueur exercée contre le journal de Paris ? *pourquoi sa peccadille a-t-elle été jugée un cas pendable* ? Ne serait-ce point par hasard parce que ses rédacteurs ont montré quelque répugnance à enflammer les passions , à faire revivre l'esprit de parti , et qu'ils ont eu la bonhomie d'imaginer qu'on leur pardonnerait de respecter les principes qui sont la base de notre charte constitutionnelle ? Si cette conjecture est fondée , elle nous révèle un grand secret.

Voilà donc cette sagesse , cette modération que les ministres nous avaient promises , lorsqu'ils suppliaient d'un ton si doux les représentans de la nation de mettre sous leur sauve-garde la liberté de la presse ? Que pouvait-on craindre de leur part ? En se chargeant de la responsabilité des journaux , ne donnaient-ils pas une preuve touchante de dévouement ? On pouvait s'en rapporter à leur justice et à leur bonne foi.

Comment ces belles promesses ont-elles

été remplies ? Les journaux réactionnaires sont ouvertement protégés. On leur paie des abonnemens avec les fonds destinés à un meilleur usage. On accueille les rédacteurs ; ils remplissent les antichambres de leurs excellences , et ils sont fiers de leur bassesse. Il est vrai que ces journaux n'ont aucune influence sur l'opinion ; mais ce n'est pas faute d'intention , c'est qu'ils sont si bêtes ! en vérité , ils ne valaient pas la peine d'être payés.

Il n'y a point de doute que si le roi , qui a fait une déclaration si solennelle de son attachement à la constitution , connaissait ces abus , ils ne fussent bientôt réprimés. L'espérance que la vérité arrivera jusqu'à lui , soutient notre courage. Heureusement nous ne sommes pas , comme les journaux , *placés hors de la loi* , et soumis à la mutilation de la censure et à l'insolence des agens du pouvoir. Nous n'avons à craindre aucun acte arbitraire de l'autorité. Nous connaissons les lois , et nous savons les respecter. Nous ne perdons jamais de vue la constitution , et ce n'est que dans son maintien



que nous voyons une garantie assurée de la liberté publique et de la liberté individuelle.

Mais, pour revenir au journal de Paris, la suspension prononcée contre cette feuille est non-seulement une injustice, ce serait peu de chose pour ceux qui l'ont commise ; mais c'est une maladresse, et c'est beaucoup pour eux. Ils ne pouvaient mieux s'y prendre pour lui donner de l'importance et de la vogue. Aussi dit-on que, depuis cet événement, les abonnés affluent au bureau de ce journal. C'est un résultat qu'avec une dose commune de sagacité il eût été aisé de prévoir ; mais la passion ne raisonne pas.

X.

---

---

## JOURNAL DES DÉBATS.

---

NOUS avons parlé de la désertion des abonnés de ce journal ; on assure que plusieurs de ses rédacteurs le quittent aussi pour s'attacher à de nouveaux venus , dont la fortune leur paraît moins problématique. La chute de l'empire devait naturellement être funeste à un journal qui s'en était montré un des plus fermes appuis ; mais , comme son patron , il a voulu survivre à cette catastrophe , et il a cru qu'il lui suffirait de changer de titre ; car , du reste , il n'a changé ni de principes ni de tactique ; il persiste toujours dans sa guerre offensive contre la philosophie et les philosophes du dix-huitième siècle. L'exemple des puissances alliées , celui du roi qui a solennellement proclamé l'oubli du passé , n'ont produit aucun effet sur les dispositions hostiles de MM. des Débats ; ils reviennent toujours à leurs insultes , à leurs déclama-



tions accoutumées contre la philosophie et les philosophes, contre la révolution et les révolutionnaires, sans s'apercevoir de l'inutilité de ces lieux communs, de ces trivialités mille fois ressassées qui, jusqu'à présent débitées sans succès, ne peuvent pas prétendre à opérer désormais un effet qu'elles n'ont pu obtenir dans les temps qui leur semblaient les plus favorables.

Quoi qu'il en soit, Voltaire est toujours l'écrivain contre lequel ils dirigent principalement leurs attaques : dernièrement ils ont cité, comme de lui, dans leur feuilleton, un vers dans lequel ils lui font dire :

J'ai fait *un peu de bruit*, c'est mon meilleur ouvrage.

Nous avons cru d'abord que c'était une erreur typographique ; car, quelle apparence que des gens de lettres, des rédacteurs d'un journal long-temps accrédité, eussent pu prêter à Voltaire un vers aussi ridicule, et ne se fussent pas aperçu que cette supposition choquait toutes les vraisemblances ; que Voltaire n'avait pas pu dire, en parlant de lui-même, que *son meilleur ouvrage était*

*Censeur.* TOME III.

14

*d'avoir fait un peu de bruit!* Nous nous attendions donc que ces messieurs étant tous intéressés à la réputation du journal, il s'en trouverait quelqu'un parmi eux qui prendrait la peine de relever cette erreur au numéro suivant, et de la consigner dans un *erratum*: point du tout; il paraît que le vers a été cité de mémoire, et que l'auteur de l'article, qui cependant est un professeur d'athénée, n'a élevé aucun doute sur l'exactitude de la citation, car il aurait recouru au texte, où il aurait vu sa méprise; il aurait vu que Voltaire, au lieu de dire, comme il le prétend, *j'ai fait un peu de bruit*, a dit textuellement:

*J'ai fait un peu de bien*, c'est mon meilleur ouvrage.

Ce vers se trouve dans l'*Épître à Horace*, et s'applique aux soins que Voltaire s'était donnés pour attirer à Ferney de malheureux ouvriers sans pain et sans travail. Cette bonne action, préférée à tant de chef-d'œuvres de littérature et de philosophie, voilà ce que le journal des Débats présente comme une expression d'orgueil et de vanité. C'est ainsi que les opinions, les sentimens, les principes,



tout est travesti et dénaturé dans cette feuille ; long-temps elle a été la proie d'un Aristarque qui avait pris à tâche de décréditer Voltaire ; il le traitait journellement de faquin , de charlatan , de saltimbanque : qu'est - il résulté de ce débordement d'injures quotidiennes ? *verba et voces prætereàque nihil*. C'est le serpent qui ronge la lime.

Ceux qui reprennent aujourd'hui en sous-œuvre une entreprise à laquelle tant d'autres ont échoué , peuvent-ils se flatter d'en venir à leur honneur ? Croit-on sérieusement que les mutineries de M. *Mutin* dans le journal des Débats , et les conférences de M. Fraysinous à Saint-Sulpice , auront plus d'efficacité que les articles de Fréron et les sarcasmes de M. Geoffroi ? M. *Mutin* demande *quels moyens il y avait de prévenir les abus de la civilisation, sans se priver des avantages qui résultaient de ses progrès*. Il y en avait un bien simple , et qui est encore à notre disposition , si nous savons en profiter : c'était , au lieu d'injurier la philosophie et les philosophes , de se prêter franchement et loyalement à la révolution pacifique que com-

mandait le progrès des lumières ; de ne pas attendre que la violence nous forçât à faire ce que nous devons faire volontairement , parce que la violence , en exagérant tout , détruit tout et ne laisse que des ruines. Ce n'est pas la faute des philosophes , si la persévérance dans les abus qu'ils avaient dénoncés à l'opinion , si l'obstination à ne pas vouloir changer ou modifier des institutions avilissantes ou oppressives , ont produit l'explosion révolutionnaire : que ceux qui s'en disent les premières victimes , s'en prennent à eux-mêmes ; qu'ils cessent de l'imputer à ceux qui , loin de la provoquer , leur auraient appris à la prévenir , s'ils avaient été assez sages pour les écouter , pour ne pas suivre les inspirations de leur sot orgueil , de leurs vaines prétentions , et de leur cupidité sordide , *indè mali labes* ; voilà la véritable source du mal , qu'on croit déguiser en l'attribuant à la philosophie et aux philosophes , et dont l'aveu serait pourtant un grand moyen de conciliation , parce qu'il annoncerait une véritable résipiscence ; mais revenons au journal des Débats.



Malgré tout ce que nous avons dit de ce journal, nous ne désespérons pas qu'il ne finisse par s'amender, depuis que nous l'avons vu citer un passage de M. Grégoire, qui lui est particulièrement applicable. Il ne le rapporte, à la vérité, que pour le réfuter; mais la réfutation même laisse entrevoir que l'auteur qu'on réfute pourrait avoir raison sous bien des rapports : voici le passage de cet écrivain :

« Des gazettes françaises, plus remarqua-  
» bles sous l'ancien gouvernement par ce  
» qu'elles taisaient que parce qu'elles disaient,  
» et habituées de longue main à flagorner,  
» à mentir, ont conservé à peu près le même  
» caractère. Voyez de quelles inepties elles  
» alimentent la curiosité! des anecdotes de  
» théâtre, des débuts d'actrices, des intrigues  
» de cour ou de société, des modes nou-  
» velles, des illuminations, des fêtes, des  
» complimens, des adresses, et quelles  
» adresses! etc., etc. Comme toutes ces an-  
» nonces sont instructives, propres sur-tout  
» à hâter les progrès de l'esprit humain et le  
» bonheur de la nation!

» Les chaires chrétiennes ont retenti pen-

» dant dix ans d'éloges périodiques, sur-tout  
 » aux anniversaires de la naissance et du cou-  
 » ronnement de Napoléon : sous le même  
 » clergé, voilà qu'elles retentissent contre  
 » lui d'imprécations et d'anathèmes ; des  
 » journalistes chantaient sans relâche son apo-  
 » théose, et le verbe *daigner* conjugué dans  
 » toutes ses parties, attestait journallement la  
 » bassesse de ceux qui, dès le lendemain de sa  
 » chute, ont contre lui multiplié les *Phili-*  
 » *piques*. Etendez cette observation à divers  
 » corps constitués, à cette multitude de pro-  
 » tées qui, toujours prêts à changer de li-  
 » vrées, d'opinion et de langage, surnagent  
 » à toutes les révolutions, et sont assurés,  
 » dans tous les régimes, d'obtenir la faveur  
 » réelle ou apparente et le mépris ; et dites-  
 » nous si quelquefois on n'est pas tenté de  
 » rougir d'être homme. »

Après quelques réponses évasives à ces  
 différens reproches, le journaliste finit par  
 dire « que, dans tous les temps et chez tous  
 » les peuples, la puissance et la faveur ont  
 » fait fumer l'encens de la flatterie. Le  
 » sénat romain, ajoute-t-il, n'accorda-t-il  
 » pas à César un droit que je n'ose spécifier



» ici ? N'a-t-il pas décrété qu'Auguste était  
» au-dessus des lois ? Les descendans des  
» Scipiou et des Camille n'ont-ils pas été les  
» valets de Séjan jusqu'au jour de sa chute ,  
» où ils voulurent le déchirer de leurs propres  
» mains ? Ce même corps n'eut-il pas l'in-  
» concevable lâcheté de décréter que , quand  
» Tibère viendrait au sénat , ou fouillerait  
» les sénateurs pour s'assurer qu'ils n'avaient  
» point de poignards cachés sous leurs robes ?  
» L'un d'entre eux n'affirma-t-il pas par ser-  
» ment qu'il avait vu l'ame d'Auguste monter  
» au ciel ?..... »

Que prouvent toutes ces citations ? Que les hommes sont ce que les font les institutions ; que les Romains du bon temps de la République n'étaient pas ce que furent les Romains abrutis et dégradés sous le despotisme des empereurs ; que la flagornerie et la bassesse sont ce que Tacite appelle *faedum crimen servitutis*, le crime honteux de la servitude ; que des constitutions libres qui ne fassent dépendre le citoyen que des lois , sont le seul moyen de maintenir la dignité de l'homme , et de l'empêcher de descendre au-dessous même de la brute.

X.

---

LA QUOTIDIENNE.

---

Nous nous sommes attachés, dans notre dernier volume, à faire connaître à nos lecteurs l'esprit général des journaux ministériels et la physionomie particulière de chacun d'eux. Nous aurons à l'avenir à faire remarquer les modifications que le ministère pourra faire subir à leurs principes communs, selon le besoin et les circonstances, et à montrer jusqu'à quel point leurs habitudes particulières se ressentiront de ces variations générales.

On a remarqué, depuis environ deux mois, des changemens sensibles dans le ton des journaux, et même, en apparence, dans leurs principes. On se rappelle avec quelle insolence M. l'abbé Mutin se permit de parler, il y a à peu près deux mois, d'un des membres les plus honorables de la chambre



des députés. Cette incartade donna lieu à des réclamations de la part de la chambre; et l'un de ses membres, parlant en son nom, dit qu'elle espérait que le gouvernement ne la ferait pas repentir de lui avoir momentanément abandonné l'exercice de la liberté de la presse. Le ministère, qui ne voulait pas se brouiller avec elle, sentit alors la nécessité d'user de cette liberté avec moins de licence; et, à dater de ce moment, les journaux eurent ordre d'écrire avec un peu plus de modération et de pudeur. Ce n'est pas tout: comme le mécontentement avait fait de grands progrès, qu'on s'élevait de toutes parts contre les actes inconstitutionnels des ministres, et que l'opinion se prononçait avec force pour le maintien des institutions nouvelles, le ministère, qui ne voulait pas plus se brouiller avec la nation qu'avec les chambres, s'est décidé, vu l'urgence, à se montrer moins ennemi de la charte, et les journaux ont reçu l'ordre d'en faire l'éloge, d'annoncer que l'intention du roi était qu'elle fût respectée, et d'applaudir de toutes leurs forces au royaliste fameux qui

venait de faire un pamphlet pour convertir aux maximes constitutionnelles tous les hommes de son parti.

La Quotidienne, comme les autres journaux, a été obligée de céder à cette double impulsion du ministère. Les traits de la *none sanglante* (1) se sont un peu calmés, son ton s'est radouci; elle a payé, comme tous les journaux, son tribut d'éloges à la charte et au pamphlet de M. de Châteaubriand.

Cependant il ne s'est opéré aucun changement réel dans ses sentimens ni dans ses principes, et l'on a eu seulement occasion de reconnaître que cette none furibonde avait encore plus d'hypocrisie que de violence. Tout en rendant hommage à la charte, elle a continué à combattre, dans sa guerre contre les idées libérales, les principes qui lui servent de base; et si elle a cessé de diriger contre certains hommes tant de diatribes envenimées, elle a continué à les poursuivre de ses plaisanteries les plus dégoûtantes. Telles sont celles qu'on trouve dans un

---

(1) Voyez la note à la fin de l'article.



article de M. Berchoux Y., intitulé : *Mémoire de M. Carnifex, métaphysicien employé à perpétuité aux travaux obligés du port de Toulon*; article qui présente, dans ses détails et jusque dans son titre, l'allusion la plus directe, la plus grossière et la plus calomnieuse à l'écrit et à la personne d'un homme digne d'une haute considération, quelle que puisse être l'erreur qu'on lui reproche, et que l'estime et la reconnaissance nationales défendront toujours contre la haine de ses ennemis et les insultes des pamphlétaires qu'ils ont déchaînés contre lui. Telles sont encore celles que renferment plusieurs autres articles du même genre, dont il serait trop fastidieux de faire l'analyse.

Nous nous arrêterons peu sur les articles dans lesquels la Quotidienne attaque les *idées libérales* et les principes de la charte. Il n'en est pas un dans lequel on trouve une idée raisonnable et un argument qui mérite d'être réfuté. Les rédacteurs de la Quotidienne, comme tous les ennemis des maximes constitutionnelles, se sont fait une espèce d'argot aussi absurde qu'innommable, dont ils font

l'usage le plus misérable. Il est un certain nombre de mots, tels que ceux-ci : *théorie*, *abstraction*, *système*, etc., auxquels ils sont convenus d'attacher des idées funestes qu'ils ne réveillent point naturellement ; et tout leur art consiste à appliquer ces mots aux vérités qu'ils veulent proscrire, comme s'ils suffisaient pour les réfuter ou pour leur imprimer une sorte de flétrissure ; aussi, quand ils ont traité une opinion de *théorie* ou d'*abstraction*, il est bien rare qu'ils croient nécessaire d'ajouter quelque chose à un argument de cette force, et c'est là ordinairement le *nec plus ultra* de leur logique.

On sent qu'ayant une si grande horreur pour les systèmes, la Quotidienne doit mettre un soin tout particulier à éviter d'en faire. Aussi serait-il assez difficile de dire ce qu'elle veut ; et tout ce que ses articles présentent de plus clair, c'est sa haine contre les principes de la constitution, sans offrir pourtant le moyen de déterminer avec quelque précision les principes qu'elle affectionne. Elle maudit, en cent endroits, les maximes de droit public qui se sont accréditées depuis cin-



quante ans; et cependant elle cite comme un modèle la constitution actuelle qui les a toutes consacrées. Elle convient positivement que le roi, dans la charte, a voulu modifier les anciennes institutions par les idées nouvelles, et en même temps elle met en question si l'on doit porter dans l'exécution de la charte l'esprit de l'ancienne monarchie ou celui des idées actuelles. Comment concilier des idées si contradictoires, et comment voir dans ces contradictions autre chose qu'une haine bien sincère pour les principes dans lesquels la charte a été conçue? Au reste, cette haine de la Quotidienne pour les principes constitutionnels se manifeste d'une manière encore plus franche dans les éloges qu'elle ne manque jamais de prodiguer aux mesures les plus contraires à la constitution.

Les observations que nous avons insérées dans notre dernier volume, sur la Quotidienne, ont donné lieu à de nombreuses réclamations de sa part; elle a rapporté textuellement notre article, et il n'est presque pas un mot auquel elle n'ait cru devoir opposer une petite note. Elle nous reproche

particulièrement de l'avoir traitée de royaliste et de royaliste pure ; elle trouve cela d'une *audacieuse ineptie* : peut-on, dit-elle, accuser un journal royaliste d'être un *journal de parti* ? Pourquoi ne le pourrait-on pas ? Suffit-il d'être royaliste pour être irréprochable ? M. de Châteaubriand, dont la Quotidienne ne récusera pas l'autorité, en répondant aux objections des royalistes contre la constitution, a assez fait entendre que les principes des royalistes n'étaient rien moins que constitutionnels, et c'est uniquement comme anti-constitutionnelle que nous avons traité de royaliste la Quotidienne. Si nous avons ajouté qu'elle était royaliste pure, c'est que nous la considérons comme une ennemie forcenée de la constitution. Mais la Quotidienne s'abuserait-elle au point de croire que nous lui faisons l'honneur de la regarder comme véritablement attachée au roi ? Quelle garantie offrent ses rédacteurs de la pureté et de la loyauté de ses sentimens ? et qui sont-ils d'abord, ces rédacteurs ? Si leurs principes sont si honorables, pourquoi cachent-ils leurs noms avec tant de soin ?



On ne sait pas même de quelle presse sort la Quotidienne ; elle offre tous les caractères d'un écrit imprimé clandestinement ; et il n'est pas un de ses numéros qui ne pût donner lieu à des poursuites correctionnelles contre l'imprimeur. On connaît pourtant les fameux rédacteurs de la Quotidienne. Un journal nous a révélé les noms illustres qui se cachent sous les lettres O., G., Y., A. D. C., D. C. y, etc. ; et nous n'avons pas été surpris de reconnaître parmi eux de profonds politiques de la révolution , et de petits faiseurs de vaudevilles qui, il n'y a pas encore un an, luttaient de bassesse et de cynisme dans les éloges rimés qu'ils vendaient à Bonaparte. Et c'est un journal rédigé par de pareils hommes qui oserait se dire véritablement attaché au roi ! Vit-on jamais une pareille impudence ? Il faut , pour mériter le noble titre d'*ami du roi*, d'autres qualités que celles qui distinguent MM. de la Quotidienne ; et je ne conçois rien de plus indécent et de plus scandaleux que de voir de petits bronillons, de petits courtisans, de petits factieux oser se qualifier de vrais royalistes.

L'un de ces messieurs, M. Michaud (O.), a l'indulgence d'imputer à notre jeunesse, à notre ignorance des choses et des hommes, les torts dont, selon lui, nous nous sommes rendus coupables : il prétend que nous avons poussé l'ignorance jusqu'à lui reprocher la *guirlande* de fleurs de lis qu'il place en tête de sa feuille, au bas de l'écusson de France.

Ce journaliste a mal saisi le sens de nos paroles : notre intention dans la partie de notre ouvrage, intitulée *Journaux*, a été de décrire ces productions périodiques, de faire, comme nous l'avons dit, connaître l'esprit de chacune, leur physionomie particulière ; nous avons voulu les classer, comme les naturalistes classent les animaux et les plantes, en décrivant leur forme, leur couleur, leurs habitudes et leurs mœurs ; voilà pourquoi, en parlant de la feuille dont il s'agit ici, nous n'avons pas cru devoir omettre le large écusson, la *plate-bande* de fleurs de lis, ni l'épigraphe majuscule, parce que ce sont des traits qui caractérisent le genre et l'individu.

Quant à l'esprit de cette feuille, tout nous porte à croire que nous l'avons fidèlement



peint en disant : « Elle a pensé que le meilleur moyen de décréditer dans l'opinion les hommes qui se permettraient de défendre les lois contre les entreprises du ministère, était de les accuser de jacobinisme et de les traiter de révolutionnaires. » Si nous avons quelque crainte d'avoir témérairement avancé cette assertion, l'article de M. O. viendrait fort à propos pour lever nos doutes et tranquilliser notre conscience ; car nous y sommes présentés comme des néophytes révolutionnaires, animés de toute la ferveur *du bon temps*. C'est au point que le journaliste se croit obligé de supposer que nous avons été frappés du sommeil d'Epiménide, à cette époque, et que nous n'avons rien appris depuis.

Une pareille supposition serait mieux fondée à son égard ; car sa feuille, après avoir dormi depuis la fameuse journée du 10 août, ne s'est éveillée qu'à la chute de Bonaparte, et a repris ses anciens errements comme s'il n'était rien arrivé depuis qui dût changer son allure.

Tous les hommes justes et impartiaux  
*Censeur.* TOME III.

ont d'avis qu'on ne doit voir dans un ouvrage que l'ouvrage même, et que la conduite qu'a pu tenir l'auteur est étrangère à l'écrit qu'il publie ; mais ce n'est pas ainsi que raisonne notre adversaire : écrivant sur les mêmes objets, nous nous sommes permis d'emprunter quelques passages à des brochures recherchées et lues avec avidité ; nous en avons nommé les auteurs sans nous inquiéter de l'espèce de réputation qu'ils ont pu encourir ; nous n'avons pas imaginé que ce qui n'empêchait pas le public de les lire, dût nous empêcher de les citer ; et voilà, selon l'article *Variétés*, ce qui prouve notre ignorance complète des hommes et des choses. En abondant dans le sens de l'auteur très-éclairé de cet article, il ne faudrait plus citer *Bacon* ni ses ouvrages ; car on sait que cet illustre écrivain eut le malheur de donner prise sur sa conduite.

D.....R.

---

*Note de la page 218.*

Une caricature ingénieuse représente la Quotidienne sous les traits énergiques d'une nonne couverte de taches de sang, les yeux en pleurs, le visage enflammé et agitant avec fureur une marotte composée d'un tibia et d'une tête de mort coiffée du bonnet de la folie.

LES ÉCRIVAINS



---

JOURNAL GÉNÉRAL DE FRANCE.

---

Il semble que , depuis quelque temps , il s'est opéré une sorte de révolution dans la physionomie de ce journal. Je viens de parcourir un assez grand nombre de ses dernières feuilles , et je n'y trouve plus cette bigarrure d'opinions qu'on avait d'abord remarquée dans ses articles , et qui devait être une suite inévitable de l'objet qu'il s'était proposé. Ses rédacteurs trouvent sans doute que l'habit allégorique d'arlequin , sous lequel on les a si heureusement représentés , n'est pas un costume assez noble pour eux ; et il paraît qu'ils abandonnent le rôle commode à la faveur duquel ils pouvaient défendre impunément toute espèce d'opinions. Ils ne plaident plus alternativement le pour et le contre ; et s'il leur arrive de se contredire dans leurs principes , ce n'est plus d'une manière con-

certée et préméditée , c'est par accident , ou par suite de cette influence supérieure à laquelle ils ne peuvent pas plus se dérober que les autres journaux , et qui agit sur eux d'une manière si peu fixe. Au reste, il ne faut pas conclure de ce changement dans la forme de leurs articles que leur bonne foi se soit altérée. On sent que leur affectation à dire le pour et le contre sur une question , pouvait très-bien n'être qu'un petit manège employé pour faire triompher plus sûrement l'opinion qu'ils voulaient établir ; et, quoiqu'ils ne fassent plus un si grand étalage de leur impartialité , ce n'est pas une raison pour leur supposer plus de mauvaise foi. Il semble au contraire qu'ils méritent plus de confiance, parce qu'il est devenu plus facile de connaître leurs vrais sentimens.

Il paraît certain que les principes des rédacteurs du Journal Général sont franchement constitutionnels. Ils médisent de la Quotidienne et de la Gazette de France. Ils ont, sur l'émigration , des principes d'une hardiesse extrême ; ils pensent qu'on peut avoir émigré et mériter fort peu d'estime : ils prétendent



qu'un gentilhomme a pu, sans se déshonorer, rester fidèle à son pays, et même se placer, pour le défendre, dans les rangs de l'armée républicaine. Enfin, ils vont jusqu'à établir en principe que l'émigration n'était pas le parti le plus sage que pût prendre la noblesse. Ils n'élèvent point, dans leurs articles, de monumens funèbres aux chouans et aux vendéens. Ils se moquent décidément de la féodalité et des prétentions de certains seigneurs de village : pour faire connaître sur ce point toute l'indépendance de leurs principes, il suffira de dire qu'ils ont fait sur M. de B. ..., ce fameux usurpateur du pain béni, le croquis d'une caricature extraordinairement gaie. Ils ont, sur la trahison et le manque de foi, des principes d'une rigueur que comporte à peine toute la sévérité de mœurs de nos hommes en place. Ils ne disent point, avec la Quotidienne, *qu'on ne peut pas trahir un usurpateur, qu'on ne fait que l'abandonner*; ils ne s'écrient pas avec elle : *O sainte trahison !* etc. L'amour de la patrie et la fidélité au prince, disent-ils, sont les premières qualités d'un homme en place ;

*mais il faut bien se garder d'en chercher des preuves dans la trahison, alors même qu'elle aurait eu pour résultat le triomphe de la bonne cause.* » On sent que des hommes capables de professer de pareils principes ne peuvent pas être des partisans équivoques des idées constitutionnelles. Mais quelques citations feront mieux connaître leurs véritables sentimens, et acheveront de justifier la bonne opinion que nous venons de donner d'eux.

Ils prétendaient, il n'y a pas long-temps, que l'opinion publique s'était améliorée, et voici à quels signes ils croyaient le reconnaître. « Les *fossoyeurs* de la Quotidienne, disaient-ils, ont appelé à leur aide les plus gais de nos troubadours, et du moins ils chanteront à l'avenir, au son du galoubet, leurs lamentables plaintes. Un ermite de bonne compagnie a congédié une vieille pénitente qui l'excédait de son radotage et de ses incurables préjugés. Chaque jour le sentiment du juste et de l'honnête reprend son éternelle puissance. Le marin qui s'est vanté d'avoir brûlé nos vaisseaux, l'amazone



qui s'est fait gloire d'avoir égorgé son oncle , ont reçu un froid accueil. On a pensé généralement que ce n'était pas là du royalisme, mais *des cas royaux et prévôtaux*, pour lesquels il y avait autrefois bonne et prompte justice. Les partis sont sans pudeur ; mais la pudeur renaît quand les partis s'éteignent , et désormais on nous épargnera ces honteuses révélations, bien indignes d'une cause sainte gagnée dans tous les cœurs. »

L'article dans lequel on trouve ce passage remarquable en renferme un autre qui n'est pas moins curieux. Il est relatif à deux caricatures charmantes qui parurent, il y a quelques mois, sous le titre de *l'aspirant* et de *M. de la Jobardière*. « Au moment de la restauration, dit le rédacteur, le gouvernement naissant faillit à être submergé par le déluge des solliciteurs. Les jolies estampes de *l'aspirant* et de *M. de la Jobardière* épargnèrent les frais du voyage à beaucoup de pauvres ambitieux. Cette parodie retint dans ses donjons une bonne partie de la meute efflanquée qui marchait à la curée de la France. » Comparer une réunion de

nobles, de vieux seigneurs, de preux chevaliers, qui venaient réclamer le prix de leurs anciens services, à une meute efflanquée marchant à la curée de la France ! On sent qu'il faut écrire avec privilège pour se permettre de pareilles hardiesses. Jamais le Censeur n'aurait osé se servir d'expressions aussi énergiques.

Enfin je trouve dans le même article ce projet de caricature dont j'ai parlé plus haut et dont M. de B..... est le sujet et le héros. Elle a pour titre *le pain béni*. « Le lieu de la scène, dit le rédacteur, est l'église du village un jour de fête. Voilà le sacristain qui va distribuer aux assistans le pain des agapes. M. de la Jobardière s'est levé brusquement dans son banc ; *la contraction des muscles et des veines de son long cou* annonce la colère et l'exclamation ; une de ses mains, armée d'un bâton, frappe rudement le banc vermoulu ; l'autre main, dirigée vers le sacristain, exprime l'ordre le plus impérieux ; le prêtre, qui s'est retourné, reste la bouche ouverte au milieu d'un *oremus* ; le sacristain, l'œil hagard et le crin hérissé,



tremble et ne sait que faire , la petite quêteuse aux joues de rose a laissé tomber la bourse des pauvres; enfin le maire agenouillé prie et détourne les yeux : il tâche de ne rien voir et de rien entendre , pour ne pas être obligé de punir un maniaque dont la folie lui fait pitié. »

Le dessinateur ajoute : j'écris au bas de mon estampe ce beau , ce sublime cri de guerre : *sacristain , apporte !* C'est le dernier soupir de la chevalerie , le dernier rêve de la féodalité ; le blason ne manquera pas d'en décorer son plus noble écusson. Le *sacristain , apporte !* deviendra aussi historique que la fameuse devise *Dieu soit en aide au premier baron chrétien !*

On sera sans doute surpris de voir un journal soumis à la censure , et né en quelque sorte au sein du ministère , se permettre des plaisanteries de cette nature , et avoir en général des principes aussi peu ministériels. Cela semblerait prouver que la censure est innocente de la plupart des lâchetés et des sottises que renferment certaines gazettes , et que toute la honte en appartient aux

écrivains qui les rédigent. Cependant il faut convenir qu'on ne trouve pas toujours le même esprit dans le Journal Général; et s'il renferme quelques articles écrits avec une grande indépendance, il en contient d'autres dans lesquels il serait assez difficile de ne pas reconnaître l'influence du ministère. Tels sont, à beaucoup d'égards, plusieurs articles de M. Auger, sur la dernière brochure de M. de Chateaubriand.

M. Auger ne trouve qu'à louer dans cet écrit, et il n'est pas un mot à la suite duquel il ne fut tenté d'écrire : Excellent! sublime! admirable! Cependant, comment peut-il se dissimuler les justes reproches que cet écrit mérite à tant d'égards? Comment peut-il ne pas voir, par exemple, le peu de bonne foi qui règne dans la réponse de M. Chateaubriand aux plaintes des constitutionnels? M. de Chateaubriand se donne mille peines pour réfuter des objections sur lesquelles on s'est à peine arrêté, et il glisse sur des objections auxquelles il eût été très-important de bien répondre. Les constitutionnels ont pu faire quelques observations sur la manière dont



la charte nous a été octroyée, et sur quelques-unes des dispositions qu'elle renferme. Mais M. de Châteaubriand sait très-bien, et M. Auger sait très-bien aussi que ce n'est pas le véritable objet de leurs sollicitudes. Les amis de la constitution ne se plaignent point *de ce qu'elle n'est pas assez libérale*, ils se plaignent de ce qu'on ne l'observe pas avec fidélité. Pourquoi M. de Châteaubriand n'a-t-il pas répondu à leurs objections à cet égard, et pourquoi M. Auger ne lui en fait-il pas un reproche? Pourquoi affecte-t-il de dire qu'il n'a rien laissé sans réponse, quand il est évident qu'il a négligé de répondre aux choses les plus essentielles? Il semble assez difficile de croire que cette approbation absolue que M. Auger donne à tout l'ouvrage de M. de Châteaubriand ne soit pas une complaisance de sa part envers le ministère, et j'avoue que son admiration me paraît presque aussi officielle que la brochure qui en est l'objet.

Je dis que M. Auger admire tout dans l'écrit de M. de Châteaubriand. Je me trompe; il lui reproche d'avoir *consacré les*

premiers chapitres de son ouvrage à la réfutation des misérables sophismes que M. Carnot a entassés pour construire son apologie du régicide. Mais ici M. Anger mérite lui-même un grave reproche ; M. Anger sait très-bien que M. Carnot n'a pas voulu faire l'apologie du régicide. Il devrait enfin sentir combien il est peu digne d'un homme délicat de dénaturer à ce point les intentions de cet écrivain.

D..... R.



---

GAZETTE DE FRANCE.

---

IL vient de paraître une caricature de journaux dans laquelle on a représenté la Gazette de France sous la forme d'une vieille dame falbatmée et atifée des accoutremens de l'ancien régime : on a voulu sans doute représenter, par ce moyen, le soin que prend journellement cette feuille de rappeler les vieilles idées, les vieilles opinions, les vieilles habitudes, les vieilles institutions, etc., etc. Mais, sous un autre rapport, il nous semble que cet emblème ne la caractérise point; car la Gazette de France d'aujourd'hui n'est pas ce qu'elle était autrefois. Soumise au ministre des affaires étrangères, elle avait toute la réserve diplomatique de ce département. Elle nous instruisait des galas qui avaient lieu dans les différentes cours, des réceptions des ambassadeurs, des mariages des princes et des princesses, des

deuils universels qu'occasionnait la perte de ces augustes personnages.

S'agissait-il de l'intérieur? la Gazette de France annonçait à l'univers que tel jour le roi avait signé le contrat de mariage *de très-haut et très-puissant seigneur* avec *très-haute et très-puissante dame* (1); que messieurs tels et tels avaient eu l'honneur d'entrer dans les voitures de sa majesté et de suivre le roi à la chasse. C'est ainsi que la Gazette justifiait son titre en annonçant ces grands événemens qui faisaient la prospérité de la France au-dedans, et sa considération au-dehors. Jamais elle ne se permettait aucune réflexion : son insignifiance était

---

(1) Ces annonces ont toujours lieu ; mais comme, grâce à l'abolition de la féodalité et à la nouvelle constitution, il n'y a plus *de très-haut et très-puissant seigneur*, ni *de très-haute et très-puissante dame*, on ne se sert plus de ces qualifications. On a soin seulement d'avertir que tel ministre *a tenu* ou *présenté la plume*; circonstance essentielle dont l'omission ne laisserait pas d'embarrasser nos historiens, et formerait dans nos annales une lacune qu'il est bon d'éviter.



passée en proverbe ; mais peut-être , dans sa nullité primitive , était-elle préférable à ce qu'elle est devenue depuis. On peut dire que son ambition l'a perdue ; car il vaut sans doute mieux n'être absolument rien que de marquer par les plus mauvais côtés.

A peine sortie de sa réserve diplomatique , elle s'est prostituée comme toutes les autres feuilles quotidiennes ; elle a eu la prétention de devenir logicienne , de raisonner à tort et à travers sur la politique , la littérature , les mœurs , la législation , et c'est ainsi qu'elle a passé des billesées de son premier âge au radotage de la caducité. On peut la comparer à ces hommes chez lesquels une vieillesse ignorante et babillarde succède à une jeunesse qui n'a été occupée que de frivolités. Elle fait les applications les plus bizarres de ce qu'elle sait et de ce qu'elle ne sait pas. Veut-elle blâmer quelques artistes qui font des expositions particulières , à l'exemple de notre premier peintre , elle s'écrie : *O imitatores servum pecus!*

Rend-elle compte d'un ouvrage sur le divorce ? elle débute de manière à annoncer

qu'elle n'a nulle connaissance de l'objet qu'elle va traiter. « Il eût été sans doute à désirer, dit-elle, que le premier acte du pouvoir législatif, dont la charte constitutionnelle a réglé l'exercice, eût été l'abolition de la faculté du divorce, de cette loi fautive et faible qui, pour l'avantage ou plutôt pour les plaisirs de quelques individus, corrompt un peuple tout entier et déshonore toute une législation. »

Ce passage contient presque autant d'erreurs et d'absurdités que de mots ; il suppose qu'avant de s'occuper des lois constitutionnelles, il faut s'occuper des lois civiles : nous ignorons ce qu'entend la Gazette par une loi fautive et faible, et sans doute bien d'autres ne l'entendront pas mieux que nous. S'il fallait en croire la Gazette, la faculté de divorce n'aurait été accordée que *pour l'avantage, ou plutôt pour le plaisir de quelques individus*, tandis que dans son institution elle n'est considérée que comme un remède à des maux intolérables ; aux peines toujours renaissantes d'une union mal assortie, dont la perpétuité peut amener et amène



ordinairement toute sorte de désordres et de crimes : où la Gazette a-t-elle appris que les législations qui admettaient une pareille loi en étaient déshonorées, et qu'elle corrompait la masse entière du peuple ?

Voilà des assertions gratuites qui ne prouvent autre chose que l'ignorance de leur auteur, l'empire des préjugés, la sottise prévention pour d'anciennes lois dont l'expérience et la raison ont démontré les inconvéniens. La suite de l'article nous offrirait partout le même vice de raisonnement, les mêmes suppositions ; mais nous en avons dit assez pour justifier notre opinion sur la Gazette de France, et nous craignons encore qu'on ne nous reproche de nous en être trop occupés.

X.